



Benchmark, quand tu nous tiens !

Lors du Comité de Groupe, le 13 octobre, le Président François Pérol a longuement discoursé sur la situation économique du Groupe BPCE dans la tourmente de la crise mondiale. Mais le Comité de Groupe était initialement réuni pour étudier un point précis : le bilan social du groupe BPCE.

Dans les obligations d'une entreprise figure la réalisation d'un bilan social. Dans le cas de la BPCE, le bilan social compile toutes les données du Groupe. Les élus représentants du personnel en Comité d'Entreprise et en Comité de Groupe se font conseiller par un cabinet d'experts comptables (le cabinet SECAFI). Ce conseil porte sur des aspects financiers et comptables, mais aussi sur l'aspect social.

Vos élus Cfdt au Comité d'Entreprise disposent donc des données locales que l'on peut comparer avec les autres Caisses d'Épargne, les autres Banques Populaires et toutes les entités de BPCE. A partir de là, puisque **le benchmark devient mode de communication syndicale, allons y !**

Au recto, la rémunération moyenne des salariés par Caisses. Un constat, une question :

Comment expliquer que notre rémunération fixe est inférieure de 5% à la moyenne nationale ?

- « *Parce que nous avons une rémunération aléatoire plus élevée que la moyenne* ».

C'est l'argument que l'on nous sert depuis 20 ans. Ce n'est plus vrai. Notre intéressement est, en 2010, dans la moyenne nationale, 3475 € en CELR, pour une fourchette nationale allant de 2500 à 4800 €.

- « *Parce que le personnel est plus jeune et a moins d'ancienneté* ».

Faux, l'âge moyen CELR est de 44,5 ans avec une ancienneté de 18,4 années. A comparer avec 42,7 ans et 17,3 années pour la France !

- « *Parce que la région LR est une région pauvre où les salaires sont faibles* ».

Oui, mais la grille de salaire est nationale ! Parmi les caisses où les salaires sont les plus élevés, si on trouve naturellement la région Parisienne, on repère aussi l'Auvergne, la Lorraine ou le Nord que l'on ne peut pas taxer de régions privilégiées.

Alors, pourquoi la CELR est deuxième de la classe... en partant du fond ?

« De J M Carceles, la réponse, nous attendons. »

Analyse sociale: Les rémunérations des Caisses d'Épargne

- La rémunération moyenne de l'effectif permanent est comprise entre 35,4 K€ et 41,1 K€, selon les Caisses

